



Problème résiliation alice

Par **delf80**, le **10/11/2012 à 19:56**

Bonjour,

Je vous explique ma situation.

Je vivais avec mon ex-conjoint qui avait souscrit un abonnement Alice.

Après notre séparation, j'ai conservé le logement et j'ai donc demandé à Alice de changer le nom du titulaire. Ils m'ont alors expliqué que c'était impossible, qu'il fallait que je résilie (et paie des frais de résiliation) puis me réabonne.

Etant prélevée sur mon compte, j'ai laissé tomber et j'ai laissé le nom de mon ex conjoint

Puis, ayant de plus en plus de problème de connexion, j'ai décidé de changer d'opérateur et j'ai choisi SFR.

SFR m'a expliqué qu'ils s'occuperaient de tout avec ALICE et ont donc eux même fait la résiliation en me donnant la copie de leur courrier.

Tout ceci en décembre 2011 et j'ai de suite fait opposition sur mon compte (en respectant tout de même le dernier paiement)

3 mois plus tard, je reçois un courrier me stipulant que je devais 3 mois à 34 euros (alors que je payais 29 euros).

Le courrier me dit "après plusieurs courriers de notre part..." je n'en ai reçu aucun ...

Je vais donc voir SFR qui me dit : c'est monnaie courante, ils font semblant de ne pas avoir reçu la résa. Ils le font toujours.

Et depuis j'ai régulièrement des courriers de leur service contentieux, que j'ignore en jouant le même jeu qu'eux (pourquoi serais-je sensée les recevoir alors qu'eux, ne reçoivent pas ma

résa).

Et en plus, ces courriers sont adressés au nom de mon ex conjoint qui ne vit plus là.

Hier, j'ai reçu une simple lettre (toujours au nom de mon ex conjoint) d'un huissier me stipulant une saisie mobilière.

Evidemment, je n'en tiens pas compte mais je me demande:

-Jusqu'où va aller / peut aller cette histoire?

- Que dois-je faire?

Merci pour votre réponse !

Par **Lag0**, le 11/11/2012 à 09:32

[citation]pourquoi serais-je sensée les recevoir alors qu'eux, ne reçoivent pas ma résa[/citation]

Bonjour,

Vous n'êtes pas titulaire du contrat Alice, vous n'avez donc pas le droit de le résilier. Seul le titulaire peut le faire. Sinon, imaginez toutes les dérives possibles si chacun pouvait résilier l'abonnement de son voisin !

L'abonnement n'a donc pas été résilié ce qui est normal, les retards de paiement s'accumulent donc...

Par **delf80**, le 11/11/2012 à 13:11

Non c'est bien mon ex conjoint qui a résilié. J'ai fait la lettre de résiliation à son nom. De toute façon, la résiliation concerne l'adresse que nous avons en commun et qui est désormais mon adresse.

La lettre porte donc : son nom et mon adresse. (notre ancienne adresse)

De plus, les retard de paiement ne s'accumulent pas, justement : ce qui prouve qu'ils ont bien reçu ma résa, puis qu'ils me réclament un prix fixe :

- leur 1ere lettre en mars 2012, soit 3 mois après ma résa me réclamait 3 mois (à 34 euros au lieu de 29 euros) en me disant : après plusieurs lettres de notre part (aucune lettre en réalité)

-leurs lettres suivantes : toujours le même montant (qui prend quelques euros de plus sans savoir à quoi cela correspond aujourd'hui)

Aujourd'hui novembre 2012, soit 11 mois après ma résa, on me réclame 170 euros (je ne sais pas à quoi ils correspondent, ça on ne me le dit pas !!)

Mais en tout cas, cela prouve bien qu'ils l'ont reçu cette résa, sinon, justement, les mensualités se seraient accumulées ?

Par **Lag0**, le 12/11/2012 à 06:58

[citation]J'ai fait la lettre de résiliation à son nom. De toute façon, la résiliation concerne l'adresse que nous avons en commun et qui est désormais mon adresse.

La lettre porte donc : son nom et mon adresse. (notre ancienne adresse) [/citation]

Un contrat n'est pas signé par une adresse, mais par une personne physique, donc que vous habitez à la même adresse que le souscripteur ne vous donne pas le droit de résilier le contrat.

De plus, vous avez donc rédigé et signé une lettre au nom de votre ex, en droit, cela s'appelle un faux !

Mais bon, tant mieux pour vous si la résiliation a bien été prise en compte.

Par **delf80**, le **12/11/2012 à 20:15**

Je sais bien.

Le souscripteur a donné son accord pour la résiliation et a signé la-dite lettre que SFR s'est chargé d'écrire et d'envoyer pour résilier le contrat afin que je puisse aller chez eux

Par **alterego**, le **12/11/2012 à 22:38**

Bonjour,

Alice c'est Free, depuis quelques années déjà.

Lisez votre contrat et les conditions générales de vente du forfait ALICEBOX que vous avez souscrit.

"Le client, ci-après dénommé l'«Abonné» et Free, société par actions simplifiée, (.....) dont le siège social est 8 rue de la Ville l'Evêque – 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 421 938 861, (.....) représentée par son Président, ci-après dénommée «Alice»." (.....).

Au moindre litige écrire Monsieur Cyril POIDATZ, Directeur Général Free à l'adresse ci-dessus. Lettre Recommandée AR. Expliquez avec courtoisie le litige qui vous oppose à Alice quels que soient les sentiments que vous inspire le comportement de certains services de cette société.

Les quelques contentieux dont j'ai eu à m'occuper ont tous abouti. Vous ne savez pas rédiger, faites vous aider par un écrivain public.

Cordialement